FRC 3. 22407 A

n° 20 B

Case FRC 2785

6 Mars 1789.

LETTRE

A M. l'Abbé BARTHE, *Docteur & Professeur* Royal & Perpétuel *de la Faculté de Théologie en l'Université de* TOULOUSE, *Chanoine de* SAINT-PAUL DE NARBONNE, *& Conseiller Commissaire de la Chambre Souveraine du Clergé.*

DANS un temps précieux où tout le peuple de Languedoc réclame de concert la régénération de ses États avec une forme constitutionnelle qui garantisse à jamais sa liberté, son bonheur; où l'on ne peut pas se dissimuler que le succès de cette importante réclamation ne dépende essentiellement de l'harmonie des trois Ordres de la Province; où tous les Écrivains leur prêchent cette harmonie en les éclairant sur leurs droits & leurs intérêts respectifs; hors d'état

THE NEWBERRY LIBRARY

de vous élever jusqu'à eux ; & voulant néanmoins profiter d'une circonstance aussi rare pour sortir de l'obscurité à laquelle la nature vous a dévoué, vous rassemblez toutes les ressources d'un talent que vous possédez à un très-haut degré, pour semer entre les trois Ordres un esprit de division, dont les effets perpétueroient infailliblement les abus de cette administration oppressive sous laquelle ils n'ont que trop long-temps gémi. Je ne sais pas appercevoir d'autre principe & d'autre objet dans la motion que vous fites, le 17 du mois de février dernier, devant l'Assemblée de MM. les Députés du Tiers-Etat. Vous y dénonçâtes le Mémoire de la Noblesse de Toulouse, comme *contraire aux droits du Tiers-Etat & de la Province.* Vous y lûtes en conséquence un Mémoire de votre façon, c'est-à-dire, bien prolixe, bien incendiaire, & dans lequel on ne trouve, dit-on, que des suppositions à la place des preuves que vous aviez annoncées. Malheureuse-

ment pour votre vanité & pour les perſonnes mal intentionnées dont vous êtes l'aveugle inſtrument, MM. les Députés, qui, ſans être docteurs comme vous, ſont plus doctes que vous, ſurent réduire votre Mémoire à ſa juſte valeur. S'ils en renvoyerent l'examen à la Commiſſion intermédiaire, ce fut pour ſe débarraſſer honnêtement de vos clameurs, & peut-être pour ne pas humilier dans votre perſonne le corps reſpectable auquel vous avez l'honneur d'appartenir. N'eſpérez donc pas qu'un jugement de leur part donne jamais à votre Mémoire une conſiſtance qu'il n'a point. J'oſe vous prédire qu'ils n'en ſouffriront plus la lecture dans leurs Aſſemblées : j'ai pour garans leurs lumieres & la fauſſeté de votre dénonciation.

Mais, Monſieur l'Abbé, quoique votre Mémoire ſoit fait pour reſter dans le plus profond oubli, il n'en eſt pas moins vrai que vous avez attaqué mes ſentimens devant un Ordre dont je ſuis membre,

devant un Ordre dont l'eſtime m'eſt plus précieuſe que la vie : il n'en eſt pas moins vrai que ceux qui auront entendu parler vaguement de votre Mémoire, ſans avoir lu celui de la Nobleſſe, pourroient avoir de moi l'opinion la plus défavorable : il n'en eſt pas moins vrai, d'après les termes de votre dénonciation, que vous êtes un calomniateur, ou que je ſuis un mauvais citoyen ; & il m'importe de fixer à cet égard l'opinion publique.

Chargé par la Nobleſſe de Toulouſe de développer, avec la plus grande impartialité, les droits de la Province & des trois Ordres relativement à la conſtitution de leurs États ; ſi, comme vous le prétendez, j'ai fait un Mémoire *contraire aux droits du Tiers-État & de la Province*, je ſuis coupable d'un abus de confiance & d'un crime de lèſe-Patrie. Mais ſi, en développant la conſtitution de la Province, je n'ai conſulté que l'hiſtoire & les monumens qu'elle a

recueillis ; ſi j'ai remarqué les avantages & les vices de l'ancienne organiſation des Aſſemblées de Languedoc ; ſi je me ſuis élevé, avec toute la force qui eſt en moi, contre la manière dont on parvint à dégrader, dans des ſiècles de barbarie, les citoyens qui formèrent enſuite un troiſième Ordre ſous le nom de Tiers-État ; ſi j'ai fait voir que l'ancienne organiſation étoit inſuffiſante par rapport à eux, même après qu'ils eurent tous *recouvré ce don précieux & inaliénable de la nature dont la privation avoit été autoriſée par des lois féroces, & toujours réprouvée par les lois éternelles de l'équité ;* ſi j'ai retracé, par rapport aux trois Ordres, les abus deſtructeurs attachés à l'organiſation actuelle ; ſi j'ai établi enfin, qu'*en reprenant l'exercice de ſes droits primitifs, le Languedoc reprendra naturellement le droit de donner à ſon Adminiſtration la forme qui lui paroîtra la plus convenable ;* n'eſt-il pas juſte que vous voiïez retomber

ſur vous tout le poids de l'indignation dont vous avez voulu charger le rédacteur du Mémoire de la Nobleſſe ?

Que faut-il donc faire pour mettre tous nos concitoyens à portée de nous juger reſpectivement ? il faut que vous mettiez votre Mémoire au jour, afin qu'on puiſſe le balancer avec le mien, qui eſt déjà public : par-là il ſera facile de prononcer ſur le mérite de votre dénonciation. Je prends d'ailleurs l'engagement ſolennel de vous convaincre d'ignorance, ou de calomnie, dès que votre Mémoire me ſera connu. Si vous le laiſſez dans l'obſcurité qui lui eſt propre, je ſerai cenſé avoir déjà rempli mon engagement.

Quelque parti que vous preniez, ſoyez perſuadé, Monſieur l'Abbé, que je ſerai toujours avec les ſentimens que vous m'avez inſpirez, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

MAILHE.